Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_093-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/093

OBJET : Budget communal 2022 Adoption du quart des investissements		
Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_093-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSTATANT que les crédits ouverts en section INVESTISSEMENT 2021 sur les opérations d'équipement (vote BP 2021 + décision modificative 1 du 01/07/2021 + décision modificative 2 du 07 octobre 2021) s'élèvent à 2 705 769,08 € et que le quart des crédits représente 676 442,27 €,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur certaines opérations budgétaires afin de permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT BP + DM	MONTANT1/4 INVESTISSEMENT
652	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	400 000,00	100 000,00
678	OPERATIONS FONCIERES	739 412,08	184 853,02
680	LOGICIELS	30 244,00	7 561,00
681	MATERIELS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	75 000,00	18 750,00
682	MATERIEL ROULANT	65 000,00	16 250,00
684	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	8 500,00	2 125,00
685	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	232 877,00	58 219,25
687	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION ROUTIERE	108 978,00	27 244,50
690	ARCHIVES MUNICIPALES	2 500,00	625,00
721	BARRAGES MAURICE DEGOVE-NABEILLOU-LA BANCALIE	200 000,00	50 000,00
727	MATERIEL INFORMATIQUE	52 000,00	13 000,00
743	PRBG - PRE MILLET-BERGES-ST JEAN	194 000,00	48 500,00
748	PETITE VILLE DE DEMAIN	70 000,00	17 500,00
749	FRANCE SERVICES	460 460,00	115 115,00
CHAP 204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	66 798,00	16 699,50
	TOTAL	**2 705 769,08**	**676 442,27**

- S'ENGAGE à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2022.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »